



# ETUDE SUR LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE ET L'AIDE ALIMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE GRAND PARIS SUD EST AVENIR

---

**Juin 2021**



# SOMMAIRE

---

<b>1. CONTEXTE ET ENJEUX AUTOUR DE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE</b>	<b>1</b>
<b>A. Lutte contre la précarité alimentaire : de quoi parle-t-on ?</b>	1
1) Qu'est-ce que l'insécurité ou la précarité alimentaire ?	
2) La lutte contre la précarité alimentaire, pour quoi faire ?	
3) Quelle coordination autour de la lutte contre la précarité alimentaire ?	
<b>B. Etudier la précarité alimentaire : quels enjeux ?</b>	4
<b>C. Des disparités importantes sur le territoire de GPSEA</b>	6
<b>2. LES RÉPONSES AUX SITUATIONS DE PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE</b>	<b>8</b>
<b>A. Les actions existantes sur le territoire</b>	8
1) Les principaux acteurs de la précarité alimentaire sur le territoire	
2) Les différents services de lutte contre la précarité alimentaire sur le territoire	
<b>B. Des inégalités d'accès et de service</b>	14
1) Une inégalité d'accès aux services de lutte contre la précarité alimentaire	
2) Des difficultés à répondre à l'ensemble des besoins	
3) Un enjeu de qualité des services	
<b>3. COOPÉRATIONS ENTRE ACTEURS : QUELLES DYNAMIQUES TERRITORIALES ?</b>	<b>24</b>
<b>A. Coopérations entre acteurs : pour quoi faire ?</b>	24
<b>B. Des coopérations existantes sur le territoire</b>	26

## LÉGENDE DU LIVRABLE



Focus sur un territoire ou un sujet propre à GPSEA



Bonnes pratiques identifiées sur le territoire de GPSEA



Bonnes pratiques identifiées sur d'autres territoires que GPSEA



En se basant sur une revue de littérature et les expériences de l'Ansa, apports théoriques sur les enjeux autour de la lutte contre la précarité alimentaire

# 1. CONTEXTE ET ENJEUX AUTOUR DE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

A

## LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

### 1 QU'EST-CE QUE L'INSÉCURITÉ OU LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE ?

- ▶ Il s'agit de « **l'impossibilité ou la peur de ne pas avoir accès à tout moment à une alimentation suffisante, saine et nutritive** »<sup>1</sup>. Les personnes en insécurité alimentaire font donc face à des carences nutritionnelles et jouissent de peu d'autonomie dans leur manière de s'alimenter, ce qui affecte de manière significative leur état de santé physique et mentale.
- ▶ Selon l'étude ABENA<sup>2</sup>, **12% des adultes** en population générale vivent dans des ménages se trouvant dans une **situation d'insécurité alimentaire**. Selon le baromètre IPSOS-Secours Populaire, en 2018, **1 français sur 5** n'arrive pas à se procurer une alimentation saine et équilibrée pour assurer 3 repas par jour (soit 21% de la population). S'il n'y a pas systématiquement de corrélation entre faibles revenus et insécurité alimentaire, le résultat est pourtant sans appel pour les personnes avec un faible niveau de revenu : **la moitié des personnes avec un revenu mensuel net du foyer inférieur à 1200 euros** n'arrivent pas à manger 3 repas sains par jour.



### DES CHOIX ALIMENTAIRES CONTRAINTS PAR LES BUDGETS DES MENAGES

A l'aide d'une modélisation, Nicole Darmon<sup>3</sup> démontre que les **choix alimentaires sont contraints par les budgets des ménages et ne relèvent pas que d'une question d'éducation et de responsabilité personnelle**. Avec un programme économétrique prenant en compte le prix moyen des aliments, leur composition nutritionnelle et les besoins nutritionnels d'une personne adulte, l'article démontre qu'en dessous du seuil de 3.85 euros, il devient très compliqué de garantir une alimentation adéquate d'un point de vue nutritionnel.

Du fait de la hiérarchie des prix, les individus avec des petits budgets vont avoir tendance à privilégier les aliments qui fournissent le plus de calories, ne pouvant pas être gaspillés et ne demandant que peu de préparation. Il faut prendre en compte les contraintes liées au transport et stockage des denrées, au manque de temps, ou à l'absence de matériel adéquat pour cuisiner. Ainsi, **l'article appelle à favoriser des plats industriels à la fois pratiques, abordables et nutritifs, permettant de lutter contre les inégalités sociales et de genre**. Dans cette perspective, l'article met la focale sur les inégalités sociales de santé, creusées par les aspects nutritifs (par exemple, la relation linéaire forte entre niveau de revenu et obésité, induisant des pathologies de santé comme le diabète, l'hypertension artérielle, etc.).

1 : FAO (Food and Agriculture Organization)

2 : ORS Ile-de-France, (2013). Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Etude Abena 2011-2012 et évolution depuis 2004-2005, (184 pages).

3 : DARMON, N. (2020). Nutrition, santé et pauvreté, CIVAM, (4 pages).



Sur la base d'une enquête<sup>1</sup> menée en 2011-2012 – actualisant l'enquête de 2005-2006 – **l'Observatoire de santé IDF analyse les impacts des pratiques alimentaires sur la santé d'usagers d'aides alimentaires dans 6 territoires urbains** (Paris, Marseille, Grand-Dijon, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Hauts-de-Seine). Le public ciblé est fortement touché par différentes pathologies liées à une mauvaise nutrition : obésité très forte chez les femmes, hypertension artérielle, diabète, etc. Dans cette perspective, quand bien même l'enquête souligne une baisse du taux d'anémie depuis 2005, le recours à l'aide alimentaire des usagers reste pour beaucoup orienté vers les produits non périssables, au détriment des légumes et produits frais. Ainsi, ce public est décrit comme en situation d'insécurité alimentaire, autrement dit en insuffisance et dans l'impossibilité de mettre en place une alimentation diversifiée. Parmi les nombreux éléments de typologie fournis, il ressort que ces usagers peu diplômés – 43,9% d'entre eux n'ont aucun diplôme contre 26,8% de la population générale – et en situation fragile sur le marché du travail – 41,4% d'entre eux sont au chômage contre 9,3% en population générale – cumulent des difficultés économiques, de logement, alimentaires mais aussi d'accès aux soins. Enfin, si les usagers sont plutôt satisfaits des structures d'aide et de la diversité des produits proposée, ils déplorent cependant une absence de continuité d'ouverture des structures et font part de leur désir de s'y impliquer davantage.

## 2 LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE, POUR QUOI FAIRE ?

Elle a pour objectif de répondre à ces enjeux d'insécurité et de précarité alimentaire. Depuis la loi dite « EGAlim » du 30 octobre 2018<sup>2</sup>, la lutte contre la précarité alimentaire est définie par l'article L. 266-1 du Code de l'action sociale et des familles. Son objectif est de « **favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale** ».

► **Les acteurs mobilisés** pour l'atteinte de cet objectif sont multiples :

- Les associations
- Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale,
- L'État, les collectivités territoriales
- Les acteurs économiques
- Les personnes concernées par ces enjeux de précarité alimentaire

► **L'aide alimentaire**, initialement mobilisée d'urgence par le secteur caritatif en période de crise économique et sociale (1970-1980), est progressivement devenue indispensable et figure parmi l'une des principales réponses de la lutte contre la précarité alimentaire en France. Elle **consiste à fournir des denrées et à proposer un accompagnement** à des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale. Elle est financée à la fois par des contributions privées (dons des distributeurs, dons des producteurs agricoles et des industries agro-alimentaires, dons des particuliers aux associations...), et par des contributions publiques, comme le fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), les subventions de l'État et des collectivités territoriales - sans oublier la défiscalisation des dons financiers et des dons de denrées.

**5,5 millions<sup>3</sup>**  
**De bénéficiaires de l'aide alimentaire**

**8,9 millions<sup>4</sup>**  
**De personnes sous le seuil de pauvreté en 2017**

**40%**  
**N'ont pas recours à l'aide alimentaire**

1 : ORS Ile-de-France, (2013). Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Etude Abena 2011-2012 et évolution depuis 2004-2005, (184 pages).

2 : LOI n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

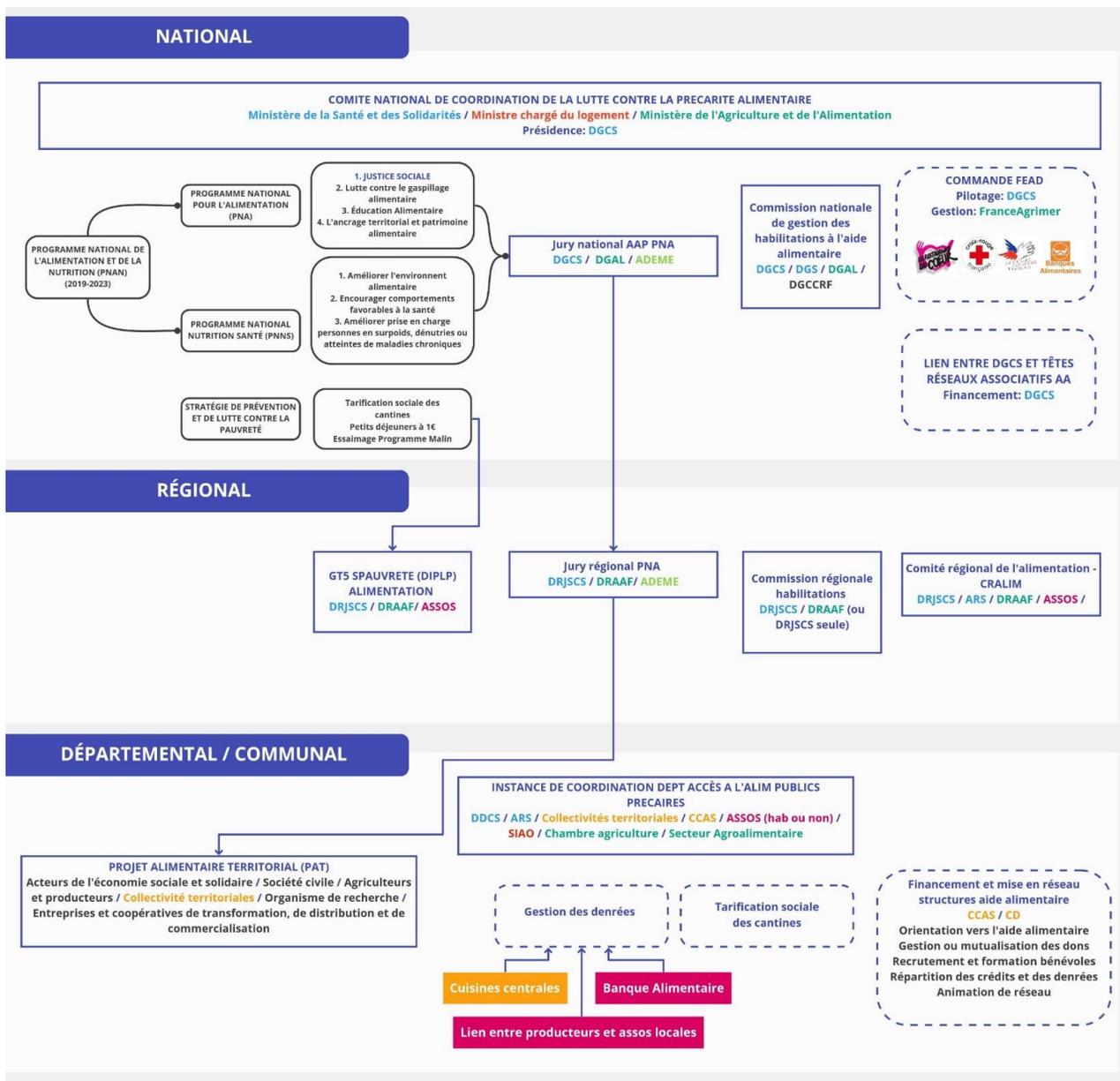
3 : BAZIN, A & BOCQUET, E. (2018). Aide alimentaire : un dispositif vital, un financement menacé ? Un modèle associatif fondé sur le bénévolat à préserver. Rapport fait au Sénat au nom de la commission des finances.

4 : BLASCO, J & GUILLANEUF, J. (2019). En 2017, les niveaux de vie progressent légèrement, les inégalités sont quasi stables. INSEE.

### 3 QUELLE COORDINATION AUTOUR DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE ?

S'il n'y a aujourd'hui pas de gouvernance définie à l'échelle nationale, la lutte contre la précarité alimentaire mobilise des acteurs très divers à l'échelle locale (associations caritatives, communes et CCAS, Départements, services déconcentrés de l'Etat, etc.). À cette gestion multi-partenariale et dissymétrique s'ajoutent les nombreuses politiques publiques en cours, peu concertées (Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, programmes européens, programme national de l'alimentation (PNA), etc.). Face à ces constats (Rapport IGAS, 2019), il semble difficile de proposer aux personnes un service leur permettant de subvenir à leurs besoins alimentaires de façon optimale.

#### Politique de lutte contre la précarité alimentaire : espaces de gouvernance



Source : ANSA

### ► Effectuer un diagnostic de la précarité alimentaire<sup>1</sup> sur le territoire permet de :

- Faire un **état de des lieux de l'offre** d'aide alimentaire, partager et valoriser les bonnes pratiques existantes sur le territoire.
- Se **mettre en relation avec les acteurs de l'aide alimentaire** sur son territoire et mieux les faire se connaître entre eux
- **Mieux connaître son public** et ses besoins sur son territoire.
- **Orienter l'action** : adapter les objectifs et la coordination au niveau local grâce au diagnostic.

### ► Pourquoi une étude de la précarité alimentaire sur le territoire de GPSEA ?

- **La collectivité de Grand Paris Sud Est Avenir s'est fortement impliquée en 2019 dans la construction participative d'un Projet alimentaire territorial**, avec le soutien du Programme national pour l'alimentation. La phase de diagnostic initiale a été complétée par une journée de co-construction des pistes de travail communes en juin 2019, à laquelle l'Ansa a participé. Le soutien à la mise en place de systèmes alimentaires locaux vertueux, depuis la production de denrées, la transformation, la circulation, la distribution, l'achat, la consommation et la gestion des déchets est au cœur du projet de GPSEA.
- Le PAT de **GPSEA souhaite ainsi porter une vocation citoyenne et sociale et ne pas se concentrer uniquement sur les questions agricole et logistique**. Les acteurs sociaux du territoire tels que le CCAS ou les associations d'aide alimentaire ont été sollicités mais sont encore relativement peu présents dans les discussions autour du PAT. La proposition de l'Ansa vise à mieux associer ces acteurs à la dynamique du PAT pour renforcer son volet social.



### LE PAT, UN LEVIER DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Le projet alimentaire territorial, en rassemblant sur un territoire les producteurs, distributeurs et consommateurs de denrées, représente une opportunité de mieux identifier les actions de lutte contre la précarité alimentaire. Cependant, la plupart des PAT en France sont encore essentiellement centrés autour des questions de circuits courts et de foncier agricole. Certains PAT, tels que celui impulsé par Grand Paris Sud Est Avenir, développent une vision plus globale, s'efforçant de penser également l'aspect social de l'alimentation et ses liens avec la nutrition et la santé de la population, l'aide alimentaire et l'insécurité alimentaire.

A titre d'exemple, le volet social de PAT d'autres territoires ont pu promouvoir les actions suivantes :

- **Identifier l'offre existante et ses circuits de distribution**
- **Mettre en lien des producteurs, distributeurs et des publics** en précarité alimentaire pour qu'un « circuit court de l'aide alimentaire » se mette en place
- **Favoriser des systèmes mixtes** et l'accès de tous à des denrées alimentaires de qualité à prix correct
- Mieux **lutter contre le gaspillage** et mieux **valoriser les biodéchets**
- **Générer des projets innovants** autour de l'alimentation (ESS, projets à vocation économique, sociale, éducative, environnementale, pédagogique, santé, etc...)

1 : Pour aller plus loin sur les multiples dimensions de la précarité alimentaire à prendre en compte dans un diagnostic, voir l'article Diagnostiquer la précarité alimentaire à une échelle locale, in Paturel, Soulard, Vonthron, So What n°10, octobre 2019.

► Pour réaliser cette étude, la méthode de l'Ansa est la suivante :

• Construction du référentiel d'évaluation support de l'étude

Les actions existantes sur le territoire permettent-elles de lutter efficacement contre la précarité alimentaire ?

L'offre d'aide alimentaire du territoire répond-elle aux besoins des personnes en situation de précarité alimentaire ?

L'alimentation est-elle pensée comme vecteur d'insertion pour les personnes ?

Dans quelle mesure les services d'aide alimentaire sont pérennes et reposent sur des approvisionnements sécurisés et durables ?

• Phase 1 : Diagnostic sur la précarité et l'aide alimentaire

- Analyse et cartographie des données disponibles et territorialisées sur la précarité
- Diffusion de deux questionnaires en ligne : un à destination des CCAS, un à destination des structures de lutte contre la précarité alimentaire
- Conduite d'entretiens qualitatifs : CCAS de Créteil, CCAS de Sucy en Brie, Conseil départemental du Val de Marne, Association CourCyclette, Secours Populaire Français du Val de Marne, Association Miss oumy, Secours catholique.

• Phase 2 : partage du diagnostic et co-construction de pistes d'action

- Animation d'un atelier de co-construction : restitution de l'étude et travail participatif autour des priorités d'action
- Finalisation de l'étude



MESURER LA PRÉCARITÉ AU SENS LARGE POUR IDENTIFIER LES BESOINS ALIMENTAIRES

Le Conseil économique et social (CESE) définit la précarité comme « l'absence d'une ou plusieurs sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives »<sup>1</sup>. Si la précarité peut prendre différentes formes, identifier les formes de précarité alimentaire sur un territoire ne peut se faire qu'en caractérisant la précarité économique de la population locale. Pour Dominique Paturel<sup>2</sup>, « il est utile de distinguer, d'une part, la précarité monétaire des ménages qui va influencer sur leur capacité d'accès à l'alimentation et, d'autre part, les catégories de ménages plus vulnérables ».

1 : Définition contenue dans l'avis adopté par le Conseil économique et social français les 10 et 11 février 1987, sur la base du rapport « Grande pauvreté et précarité économique et sociale » présenté par Joseph Wresinski.

2 : Diagnostiquer la précarité alimentaire à une échelle locale, in Paturel, Soulard, Vonthron, So What n°10, octobre 2019.

► **Portrait social du territoire de GPSEA**

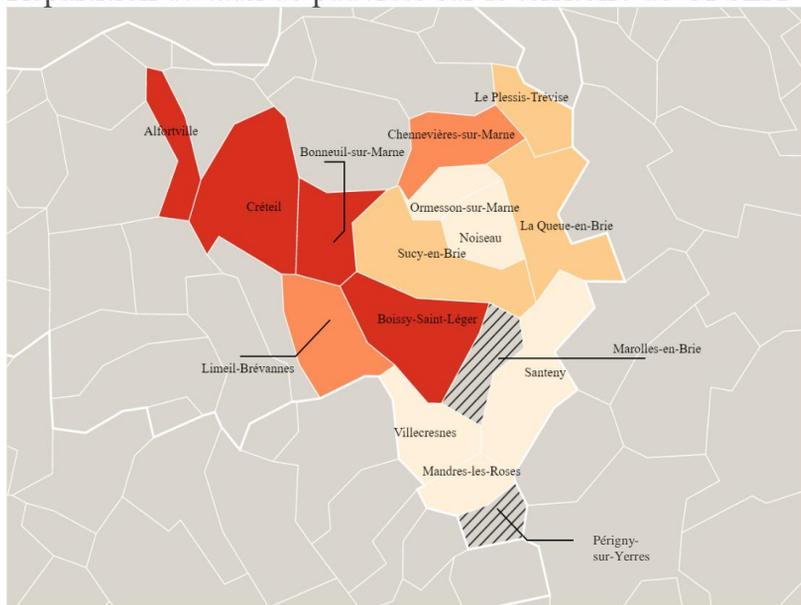
<b>11%</b> de taux de chômage des 15 à 64 ans (Insee 2017) contre 8,7% en Ile-de-France (Insee 2016)	<b>65 648</b> allocataires Caf (Caf, 2016)
<b>12%</b> de ménages monoparentaux (Cartoviz 2016) contre 10,3% en Ile-de-France (insee, RP 2017)	<b>10 317</b> allocataires RSA (Caf, 2016)
<b>0,58</b> d'Indice de Développement Humain 2 <sup>1</sup> contre 0,944 en Ile-de-France (Cartoviz 2013)	<b>9</b> quartiers prioritaires politique de la ville, ce qui représente 5,8% de la population totale sur le territoire

**Taux de pauvreté de l'ensemble de la population**  
(60 % du niveau de vie médian de la population)

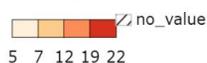
2017	2014	2012
12,2%	12,5%	10,4%

- **Un territoire où la pauvreté est stable dans le temps et concentrée sur certaines communes** : en 2017, le taux de pauvreté n'a augmenté que de 2 points de pourcentage par rapport à 2012 (Source : Insee). Toutefois, il existe des inégalités à l'intérieur même de GPSEA : les communes d'Alfortville, Créteil, Bonneuil-sur-Marne et Boissy Saint Léger étant les plus pauvres (avec un taux de pauvreté supérieur à 19%).

## Répartition du taux de pauvreté sur le territoire de GPSEA



**Taux de pauvreté (2017, Insee)**

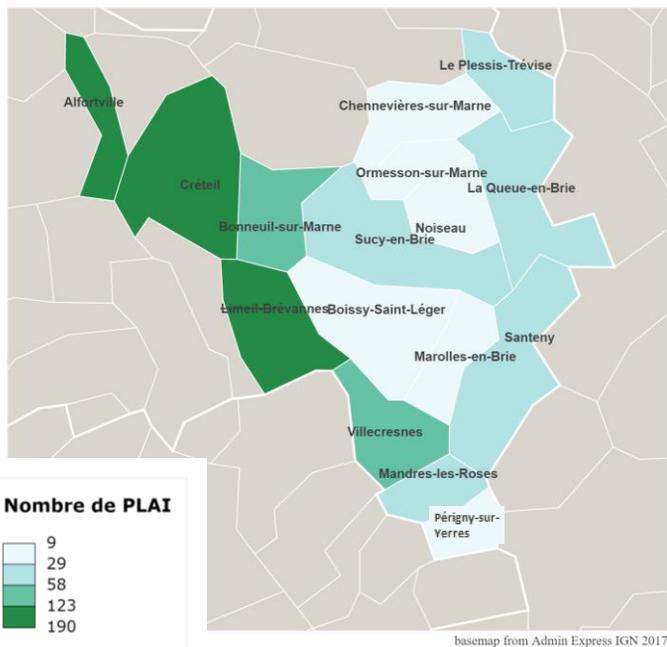


1 : L'indice de développement humain mesure la qualité de vie moyenne de la population à partir de trois critères principaux : le produit intérieur brut (PIB) par habitant, l'espérance de vie des citoyens d'un Etat et le niveau d'éducation mesuré à partir de 15 ans et plus.

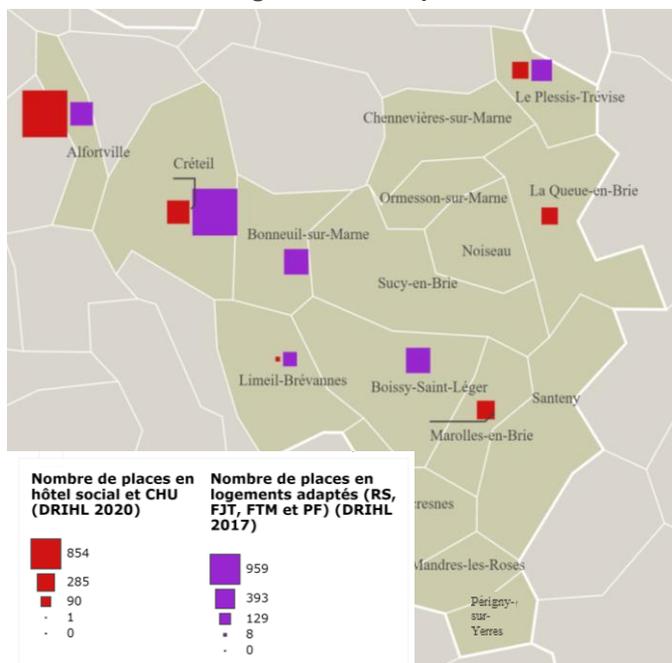
► **Des dispositifs d'hébergement et des logements du parc social pouvant signifier un besoin d'aide alimentaire supplémentaire**

- **34,4%** de logements sociaux, principalement concentrés sur Créteil et Alfortville.
- **1,2%** des logements sociaux relevant des catégories PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), correspondant aux locataires en situation de grande précarité.
- On peut faire l'hypothèse d'un besoin plus important d'aide alimentaire sur les territoires de Créteil et Alfortville, **zones où de nombreuses places en hôtels sociaux, centres d'hébergement d'urgence et en logements adaptés** (résidences sociales, ex-foyers de travailleurs migrants, résidences habitat jeunes et pensions de famille) sont repérés.

Répartition des locations en logement social PLAI



Répartition des places en hôtels sociaux/CHU et en logements adaptés



Source : Cartographie réalisée par l'Ansa sur Khartis. Données utilisées : SDES, RPLS 1er janvier 2019, DRIHL 2020

# 2. LES RÉPONSES AUX SITUATIONS DE PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

## A LES ACTIONS EXISTANTES SUR LE TERRITOIRE

### 1 LES PRINCIPAUX ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE

- ▶ Les **Centres communaux d'action sociale (CCAS) ayant répondu au questionnaire** mènent tous des **actions d'aide alimentaire**, principalement sous la forme de chèques d'accompagnement personnalisés, d'aides à la cantine scolaire ou de bons alimentaires. Certains, moins nombreux, proposent des services d'aide alimentaire tels que des colis alimentaires, repas chauds ou épiceries sociales et solidaires. D'autre part, ils orientent les personnes vers les associations d'aide alimentaire et **soutiennent les structures** : une majorité d'associations interrogées déclarent bénéficier d'un soutien financier (**67%**) et matériel (**56%**) de leur commune.
- ▶ **Le Département** conduit également des **actions de lutte contre la précarité alimentaire** sur le territoire. Le fonds unique de solidarité permet par exemple d'apporter un soutien aux besoins d'alimentation des personnes. Les travailleurs sociaux des **Espaces départementaux de solidarité (EDS)** accompagnent et orientent les personnes en situation de précarité alimentaire. Le département **accompagne et coordonne également les épiceries sociales et solidaires** conventionnées sur le territoire et soutient les grandes associations caritatives implantées localement (Secours Populaire Français, Croix rouge, Secours catholique, etc.)
- ▶ **Les actions de distribution d'aide alimentaire reposent toutefois principalement sur les associations caritatives** : services de colis alimentaires, repas chauds ou encore épiceries sociales. De plus, de nombreuses structures proposent d'autres types d'actions de lutte contre la précarité alimentaire autour d'ateliers cuisine et nutrition par exemple. Certaines structures associatives n'ont **pas comme compétence principale l'aide alimentaire** mais portent quelques actions en la matière. Les accueils de jours, centres socioculturels ou autres associations de proximité peuvent proposer des petits déjeuners, colis alimentaires ou ateliers cuisine par exemple. Ces structures sont difficiles à identifier car non habilitées. D'autres structures en lien avec les questions d'alimentation existent. Certaines ayant pour compétence principale la lutte contre le gaspillage alimentaire peuvent également mener des actions de lutte contre la précarité alimentaire.



### DE NOMBREUX LIEUX D'ACCUEIL DE PUBLICS EN PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

De nombreuses autres structures accueillent et **peuvent orienter des personnes en situation de précarité alimentaire** :

- **Les autres services publics** : points d'accueil de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Maisons France Services, Missions locales.
- **Les dispositifs répondant aux problèmes de santé** : les permanences d'accès aux soins de santé (PASS), les centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI), les centres municipaux de santé ou encore les réseaux de santé.
- **Les structures d'hébergement et de logement adapté** : hôtel sociaux, centres d'hébergement d'urgence, centres d'hébergement et de réinsertion sociale, résidences sociales, etc.
- **Les structures associatives de proximité** : centres sociaux, points d'information médiation multi services (PIMMS), points de service aux particuliers, planning familial, etc.

## LES DIFFÉRENTS SERVICES DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE GPSEA



### Colis alimentaires

Aide alimentaire encore la plus courante en France. Principalement constitués par l'association avec un choix de produit limité.



### Repas chauds collations

Repas complets distribués dans un centre fixe ou via un camion itinérant.



### Epicerie sociales

Achat de produits à un prix très réduit. L'accès est souvent conditionné à la définition d'un projet personnel.



### Aides financières

Attribution de chèques d'accompagnement personnalisés ou de bons.



### Autres actions

Accompagnement (chantiers d'insertion, ateliers cuisine et nutrition, jardins partagés, etc.).



## L'AIDE ALIMENTAIRE, PILIER CENTRAL DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE ?

Face aux limites de l'aide alimentaire, le rapport de l'IGAS<sup>1</sup> publié en 2019 appelle au développement d'une politique systémique de lutte contre la précarité alimentaire. Ainsi, des actions autres que de distribution peuvent être pensées (jardins collectifs, ateliers cuisine, chantiers d'insertion, etc.) et s'inscrire dans un objectif d'accompagnement global des personnes. Dans cette optique, le Labo de l'ESS<sup>2</sup> propose quatre axes principaux d'action en faveur d'une alimentation de qualité pour tous : une transition alimentaire durable et juste donnant une autonomie et une prise sur son alimentation, des modèles d'action innovants, un renouvellement des politiques menées par les services publics locaux et enfin la mise en place d'une gouvernance pluri-niveaux s'adaptant aux caractéristiques locales des territoires.



### BONNE PRATIQUE : L'ASSOCIATION COURCYCLETTE

- ▶ **Objectif de la structure** : favoriser le lien social et l'émergence de projets collectifs en lien avec la transition écologique.
- ▶ **Où** : tiers-lieu à Alfortville (29 rue Marcelin Berthelot, 94 140 ALFORTVILLE)
- ▶ **Actions principales** :
  - **Maison du vélo** : activités autour du deux-roues. Garage avec ateliers d'auto-réparation, service de livraison, balades à vélo, etc.
  - **Animation de quartier** : au sein du tiers-lieu mais aussi « hors les murs »
  - **Cantine, café associatif et service traiteur éco-responsable**
- ▶ **Les principes de la structure en matière d'alimentation** :
  - Favoriser les **circuits courts** alimentaires
  - Assurer une meilleure **qualité de l'alimentation**
  - Travailler sur la **lutte contre le gaspillage alimentaire**
  - Faire en sorte que les **consommateurs soient impliqués dans la chaîne alimentaire**
- ▶ **Actions en lien avec la lutte contre la précarité alimentaire**
  - **Café suspendu** : offrir aux personnes en situation de précarité un café
  - **Marché citoyen** : organisation des marchés en lien direct avec les producteurs, notamment dans le quartier politique de la ville de la commune.
  - **Crise sanitaire** : évolution des actions de Courcyclette. Mise en place d'un partenariat avec le Crous pour proposer des paniers de fruits et légumes aux étudiants. Cagnotte solidaire pour proposer des paniers aux familles en hôtel social.

1 : Le Morvan F., Wanecq T., (2019). La lutte contre la précarité alimentaire. Evolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique. Rapport de l'Inspection générale des affaires sociales. IGAS, (142 pages).

2 : Labo de l'ESS, (2020). Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tous à une alimentation de qualité - Étude-action agriculture & alimentation durables.





## Services de repas chauds ou collations



	Associations ayant répondu au questionnaire : 4
Nombre de repas distribués par an	<b>29 593</b>
Nombre de repas qu'un bénéficiaire peut recevoir par mois	De 24 à un nombre illimité de repas
Type de repas	Repas chauds Collations (type sandwich) Petits déjeuners
Lieu de fabrication des repas	Sur place
Profil des bénéficiaires	Majoritairement personnes isolées sans domicile fixe



### MOBILISER LES SERVICES DE RESTAURATION COLLECTIVE POUR ALIMENTER LES PLUS PRÉCAIRES

Selon Cantines Responsables<sup>1</sup>, plusieurs territoires ont choisi pendant la crise Covid-19 de s'appuyer sur leurs outils de restauration collective pour fournir des repas aux personnes en situation de précarité. Cela permet de s'appuyer sur le savoir-faire de ces services publics et privés, lutter contre le gaspillage alimentaire et proposer une alimentation de qualité aux personnes en situation de précarité.



## Services de colis alimentaires



	Petites associations et CCAS	Associations en zones plus urbaines, ou têtes de réseau en zones plus rurales	Associations majoritairement à Créteil	Total
Nombre de colis distribués par an	De <b>10 à 200</b>	De <b>200 à 1000</b>	<b>+ de 1000</b>	<b>27 927</b> colis/an
Nombre de bénéficiaires par structure	<b>39</b> en moyenne	<b>413</b> en moyenne	<b>654</b> en moyenne	<b>4 212</b> Bénéficiaires/an
Composition des colis	<ul style="list-style-type: none"> <li>Produits les <b>plus fréquemment présents</b> : produits secs</li> <li>Autres <b>produits présents de façon moins régulière</b> : produits frais et produits d'hygiène</li> <li>Pour <b>certains acteurs spécifiques</b> (CourCyclette et association PARENTS) : fruits et légumes bios uniquement</li> </ul>			
Horaires et jours de distribution	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le plus souvent, <b>1 à 3 permanences par semaine</b></li> <li><b>Majoritairement en semaine, en journée</b></li> <li><b>Quelques permanences le soir et le week-end</b></li> </ul>			
Organisation des distributions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un ménage reçoit <b>1 à 6 colis par mois</b> selon les structures</li> <li><b>2 modalités de distribution</b> des colis :               <ol style="list-style-type: none"> <li><b>Distribution de colis en guise d'appui ponctuel</b> : organisation directe de distribution auprès du public cible (sans abri, étudiants, etc.), pas d'orientation préalable par un travailleur social.</li> <li><b>Distribution de colis avec un accompagnement social</b> : orientation travailleur social, création dossier et demande, invitation à une distribution (date précise), distribution.</li> </ol> </li> </ul>			
Profil des bénéficiaires	<b>Public très divers</b> : familles en situation de précarité économique, personnes hébergées ou en logement adapté, salariés en situation de précarité			

NB : Ce tableau n'est pas exhaustif, il s'appuie sur les 17 structures répondantes au questionnaire ayant indiqué distribuer des colis

Source cartographies : ANSA. Communes ou ces différents services ont été repérés NB : Les structures représentées sont uniquement celles qui nous ont indiqué proposer des colis. D'autres associations ont été repérées sans précision sur leurs actions.

1 : <https://cantinesresponsables.org/>



## Services d'épicerie sociales



	Associations et CCAS ayant répondu au questionnaire : 6
Nombre de ménages bénéficiaires par structure	<b>47</b> en moyenne <b>235</b> ménages au total
Nombre de bénéficiaires par structure	<b>189,6</b> en moyenne <b>948</b> au total
Type de produits	Produits frais, produits secs, produits d'hygiène
Horaires et jours de distribution	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 à 3 permanences (matin ou après-midi) par semaine</li> <li>• Permanences principalement hors week end</li> <li>• Quelques permanences le soir</li> </ul>
Organisation distribution	Principalement : orientation par un travailleur social, constitution du dossier puis accès à l'épicerie avec un système de carte permettant de choisir des produits dans le libre-service.
Profil des bénéficiaires	<b>Public très divers</b> : familles en situation de précarité économique, personnes hébergées ou en logement adapté, salariés en situation de précarité



### EPICERIE SOCIALE « EPI DE S.O.N » à Sucy en Brie

En période de crise sanitaire liée à la Covid-19, des **partenariats avec des producteurs locaux** ont été mis en place pour la distribution de fruits et légumes bios. Le partenariat sera maintenu au-delà de la crise sanitaire.



Ça a été **vraiment valorisant pour les personnes** de se dire qu'elles aussi peuvent consommer du bio  
**Amélie ARTZET, CCAS de Sucy-en-Brie**



## Aides financières

	Associations et CCAS ayant répondu au questionnaire : 16
Montant des aides financières par structure	<b>28 818 €</b> en moyenne <b>262 362 €</b> au total
Montant des aides financières par ménage, par structure	Très variable selon le profil du ménage (entre 10 et 200 €)  <b>74 €</b> en moyenne
Nombre de ménages bénéficiaires par structure	<b>87</b> en moyenne <b>1043</b> au total
Type d'aide financière proposée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chèques d'accompagnement personnalisés</li> <li>• Dispositifs d'urgence en cas de besoin immédiat (bons alimentaires), notamment pendant la période estivale</li> </ul>
Profil des bénéficiaires	<b>Public très divers</b> : familles en situation de précarité économique, personnes hébergées ou en logement adapté, salariés en situation de précarité



### CCAS DE CRETEIL

Le CCAS de Créteil s'engage à répondre aux besoins des personnes de manière très réactive : l'aide peut être reçue dès le lendemain de la demande, grâce à la tenue d'une commission quotidienne. Les aides proposées ne sont pas nécessairement accompagnées d'un suivi individualisé, qui est relayé vers l'espace départemental de solidarité. Avec la crise, le CCAS repère une augmentation des publics :



On va être amené à suivre beaucoup plus de monde, se posera la question du suivi et de l'accompagnement de ces nouveaux publics  
**Laurent Mayer, CCAS de Créteil**

## ● ● ● Autres actions de lutte contre la précarité alimentaire

- D'autres actions de lutte contre la précarité au sens large sont proposées par les acteurs. **9 des 31 CCAS et associations questionnés déclarent mener d'autres actions**, principalement de prévention liée à l'alimentation et à la santé :
- Ateliers cuisine : souvent animés par un.e nutritionniste,
  - Ateliers nutrition et santé
  - Ateliers gestion budgétaire
  - Jardins partagés
  - Maraudes
- La crise sanitaire liée à la Covid-19 ainsi que le manque de moyens humains **a réduit fortement les possibilités des associations d'aide alimentaire**. Ces dernières ont évoqué plusieurs pistes d'amélioration pour porter des actions autres que de distribution :

“ Agrandir notre équipe et être plus dans le dialogue

“ Poursuivre la mise en place d'un atelier collectif autour de la découverte de la ville

“ Nous attendons la fin du confinement pour pouvoir à nouveau proposer des ateliers et des temps d'échanges spécifiques et liés à la prévention alimentation et santé

### QUARTIERS POLITIQUES DE LA VILLE : DES ACTIONS EN LIEN AVEC L'ALIMENTATION

**9 Quartiers prioritaires politique de la ville** sont répartis dans les communes de Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Créteil, et Limeil Brévannes, représentant 9% de la population totale de l'EPT. Voici quelques exemples d'actions en lien avec l'alimentation développées dans le cadre du contrat de ville :

Bonneuil-sur-Marne	<b>Eduquer les enfants à bien manger et à se dépenser</b> : Sensibilisation à l'équilibre alimentaire et à la pratique d'une activité physique en direction des élèves de maternelle et élémentaire
Créteil	<b>L'assiette en fête</b> : Porté par le CCAS, sensibilisation auprès des habitants sur l'importance d'une meilleure alimentation/nutrition
Limeil-Brévannes	<b>Equilibre alimentaire et santé publique</b>
Chennevières-sur-Marne	<b>Action de prévention santé</b> qui englobe alimentation, activité physique, hygiène.



#### JARDINS PARTAGÉS ROSA PARKS, À ALFORTVILLE

- **Objectif de la structure** : Animé par l'association Socialidaire, ce jardin partagé, pédagogique et ludique a vocation à créer du lien en favorisant les échanges entre personnes de tous horizons : jardiniers de l'association, public scolaire, périscolaire ou en insertion
- **Où** : 17, rue de Nice, Alfortville
- **Actions principales** : Culture du jardin, distribution de plants de légumes, animation du quartier : repas partagés, organisation de noëls solidaires, etc.



#### VRAC – Associer alimentation durable et solidaire

Créée en 2013, l'association VRAC a pour ambition de **développer des groupements d'achat qui associent les habitants dans la distribution**. Destinées aux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), ces actions ont pour objectifs principaux de **permettre une alimentation de qualité** – c'est-à-dire une alimentation orientée vers le bio, locale, équitable – ainsi que de **réduire les coûts en réduisant les intermédiaires**. D'abord implantées dans 13 QPV de l'agglomération lyonnaise, les groupements d'achat se développent désormais dans de nouvelles métropoles : Bordeaux, Toulouse, Paris, bientôt Lille et Nantes. Chaque VRAC est une association locale avec un ancrage territorial très important.

## 1 UNE INÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SERVICES DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE



### Des inégalités d'accès aux services

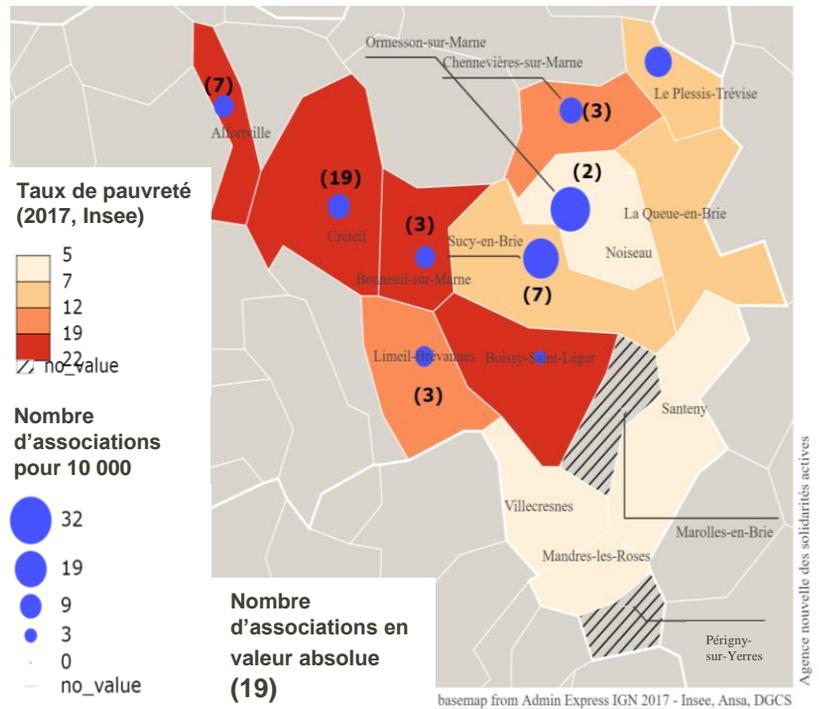
- ▶ Si l'on considère le nombre d'associations en valeur absolue, **les associations sont fortement concentrées au Nord-Ouest** du territoire.
- ▶ Si l'on prend en compte le taux de pauvreté et le nombre d'associations pour 10 000 personnes pauvres :
  - un **besoin d'aide alimentaire important** dans certaines **communes où le taux de pauvreté est élevé**, notamment à Boissy Saint Léger, peu doté d'associations.
  - Un **manque de structures sur le plateau de Briard**, où le taux de pauvreté oscille entre 5 et 19%



Le Plateau Briard est semi rural avec des habitats individuels et des communes aux revenus élevés, mais il y a aussi des hôtels sociaux dispersés et peu d'offre d'aide alimentaire. L'intervention se fait via un moyen mobile de distribution et de contacts auprès de ces personnes.

**Jean-Georges Belmont, Secrétaire départemental Secours Populaire**

### Répartition des associations d'aide alimentaire au regard de la pauvreté



Source : cartographie réalisée par l'Ansa sur Khartis. Données : Insee et Ansa.



### COMMENT FAVORISER L'ACCÈS A L'ALIMENTATION EN ZONE PLUS RURALE ?

Dans le département du Gers, un Groupement d'intérêt public (GIP) appelé « Gers solidaire » a été créé. Il s'agit d'une plateforme logistique départementale pour assurer l'approvisionnement et le stockage de la banque alimentaire et des associations d'aide alimentaire. D'autre part, un réseau de tiers-lieux multiservices intégrant l'aide alimentaire s'est déployé, assurant ainsi une continuité des services sur l'ensemble du territoire.

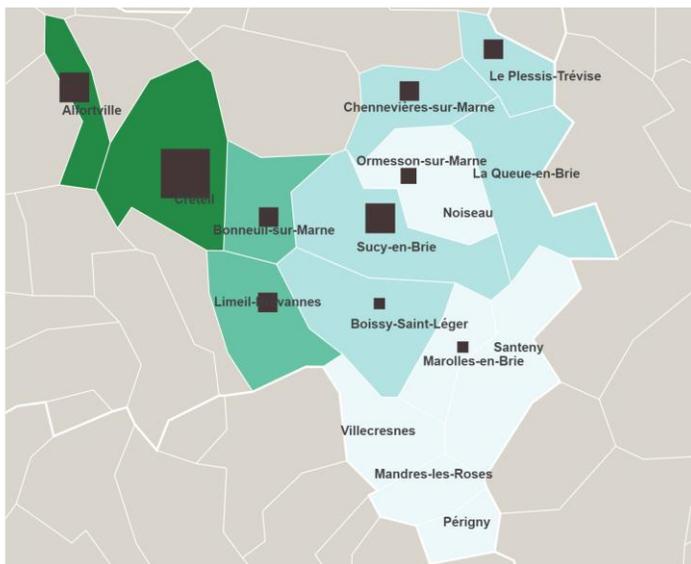


### CCAS DE LA QUEUE EN BRIE

**Mise à disposition de navettes** les lundis et jeudis à 14h00 devant l'hôtel de ville pour permettre aux caudaciens de se rendre aux restos du cœur de Pontault-Combault.

NB : les inégalités territoriales des services d'aide alimentaire seraient à confirmer en comparant le nombre de bénéficiaires touchés et le nombre d'équivalent-repas servis sur chacun des territoires (données qui n'ont pas pu être obtenues au cours de notre enquête). En effet, chaque point de distribution alimentaire touche un nombre très variable de personnes

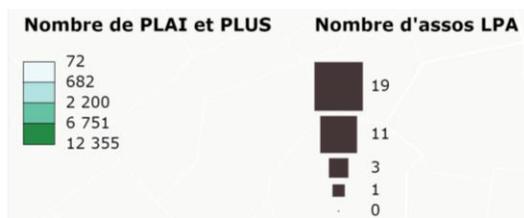
## Répartition des associations d'aide alimentaire selon le nombre de locataires en logement social PLAI ou PLUS



► **Forte présence d'associations à Créteil et Alfortville**, territoires où de nombreux logements sociaux PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) sont implantés.

► **Manque de structures d'aide alimentaire dans la commune de La Queue-en-Brie, et ses alentours.**

Source : cartographie réalisée par l'Ansa sur Khartis. Données : SDES, RPLS 1er janvier 2019 et Ansa.

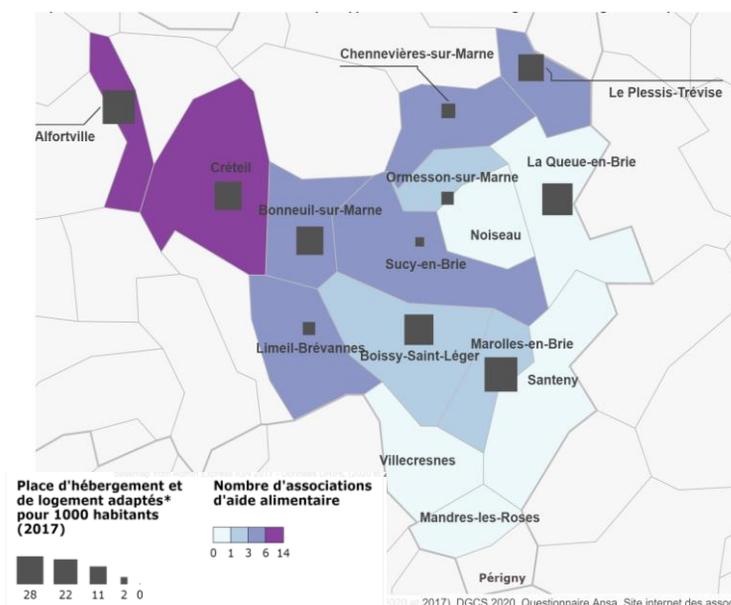


### ► Faible présence d'associations

dans les communes de Marolles-en-Brie, Boissy-saint-Léger ou bien La Queue-en-Brie, territoires où sont repérées des structures d'hébergement et de logement adaptés

Source : cartographie réalisée par l'Ansa sur Khartis. Données : DRIHL et Ansa

## Nombre d'associations selon les places d'hébergement et de logements adaptés réparties sur le territoire.



“

Le Plateau Briard est très enclavé, avec peu de grosses communes aux alentours. Par ailleurs les mairies sont très petites avec peu de moyens pour proposer des services d'aide alimentaire.

CCAS de Sucy en Brie

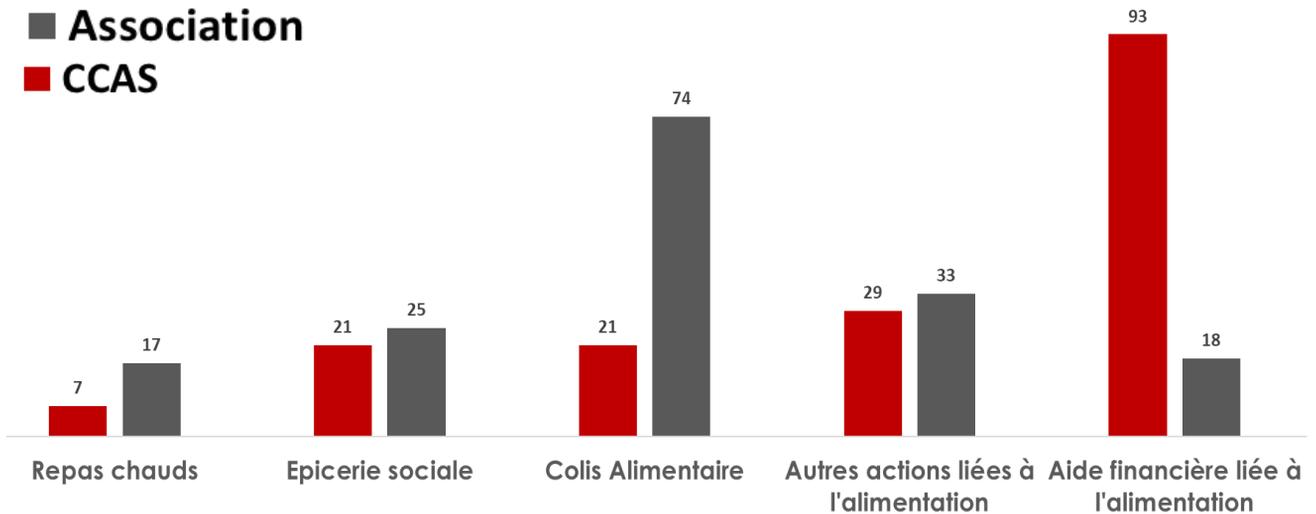
### ► En synthèse, on distingue trois typologies de territoires :

- **Au Nord-Ouest de GPSEA, des territoires plus urbains** (Alfortville, Créteil, Bonneuil-sur-Marne, Limeil-Brévannes, Sucy-en-Brie) avec un taux de pauvreté élevé, une présence importante de logements sociaux et structures d'hébergement et une concentration des structures de lutte contre la précarité alimentaire.
- **Au Nord-Est de GPSEA** (partie Nord du Plateau Briard), **des territoires dotés de petites communes** avec un taux de pauvreté moins important mais des besoins d'aide alimentaire toutefois importants.
- **Au Sud de GPSEA** (partie Sud du Plateau Briard), **des territoires plus ruraux** avec très peu d'accès à l'aide alimentaire et peu de grandes communes limitrophes permettant d'accéder à un service.



## Des problématiques de diversité et de continuité des services

Part (en %) des associations et CCAS qui proposent ces différents services d'aide alimentaire sur GPSEA



Source : ANSA. questionnaire en ligne à destination des structures associatives (17 réponses) et CCAS (15 réponses).

### Diversité des services :

- ▶ L'intervention des **CCAS majoritairement via une aide financière** (93% des CCAS)
- ▶ Une aide alimentaire principalement **sous forme de colis par les structures associatives** (74% des structures associatives)
- ▶ Une **plus faible proportion d'épiceries sociales sur le territoire**, ainsi que de repas chauds
- ▶ Des actions principalement **autour de la distribution d'aide alimentaire** : près de 30% des structures et CCAS réalisent d'autres actions

### Continuité des services

- ▶ **Des modalités d'accès aux services en constante évolution** selon les périodes (types de service, horaires, jours d'ouverture), et un manque d'information et de complémentarité entre les actions des différentes structures sur le territoire
- ▶ **Des modalités d'accès aux services parfois inadaptés pour les personnes**
  - **Horaires** : ouverts principalement en journée (matin : entre 10h et 12h, après-midi : entre 14h et 17h), ils ne sont pas forcément accessibles pour les travailleurs.
  - **Jours d'ouverture** : il y a encore peu d'accès aux distributions les week-ends
  - **Période estivale** : manque de services d'aide alimentaire (Bénévoles en congés)
  - **Période de crise sanitaire liée à la Covid-19** : les structures reposent principalement sur le bénévolat de personnes âgées, ce qui ne leur permet pas de maintenir leurs actions



Majoritairement, les épiceries conventionnées avec le département sont fermées l'été. Sur les périodes de fermetures, il y a peu de partenariat d'une épicerie à l'autre pour accompagner les personnes des autres territoires.

**Amélie Mazé, Service Insertion, Conseil Départemental**



## Les freins de l'accès à l'aide alimentaire

En France, on constate que **40%<sup>1</sup> des personnes sous le seuil de la pauvreté** ne recourent pas à l'aide alimentaire. Le risque de non-recours est donc très important, et concerne aussi le territoire de GPSEA. **Plusieurs freins à l'accès à l'alimentation** sont repérés sur le territoire :

- ▶ **Le manque d'information et de communication** autour des services proposés. Il peut être difficile pour les personnes en situation de précarité comme pour les professionnels de savoir où et comment bénéficier d'une aide alimentaire.



*Il y a un vrai manque de communication autour des actions du CCAS. L'image qu'a le CCAS ou d'autres services sociaux est péjorative : les gens ont honte de s'y rendre. On travaille sur un support de communication qui sera dans le journal et sur le site internet pour donner une nouvelle image. Avec le département du Val de Marne, on se pose beaucoup de questions sur le non-recours. Nous avons besoin d'associer la CPAM ou la Caf à cette réflexion.*

**Laurent Mayer, CCAS de Créteil**



*Avant, nous n'avions pas de critères de reste à vivre : on se contentait d'écouter et d'apprécier la situation de la personne. On ne perd pas de vue que c'est difficile de venir frapper à la porte d'une association. On avait beaucoup de personnes, on a dû instaurer un dispositif d'évaluation du reste à vivre.*

**Jean-Georges Belmont,**  
**Secours populaire Français**  
**de Bonneuil-sur-Marne**

- ▶ **Des critères d'accès** restrictifs et contraignants. La plupart des actions d'aide alimentaire sont accessibles à la condition de répondre à des critères spécifiques. Or, chaque structure dispose de ses propres critères d'accès, peu lisibles tant pour les personnes concernées que les professionnels. Les principaux critères identifiés sont :
  - **Les ressources des personnes** : le calcul du reste à vivre (Rav) est le moyen généralement employé pour accorder une aide alimentaire. Les seuils d'éligibilité sont très variables selon les structures (les seuils n'ont pas été précisés par les structures dans le questionnaire). Pour le Secours Populaire Français par exemple, il ne sera pas possible (sauf besoins urgents) d'accéder à un service de colis alimentaire si le Rav est au-delà de 13 euros par jour et par personne.
  - **Le lieu de résidence** : être résident de la commune est une condition avancée par la quasi-totalité des structures interrogées.
  - **La mise en place d'une évaluation sociale** de la personne. Généralement, les personnes doivent avoir rencontré et ouvert un dossier avec un travailleur social qui évalue la situation et identifie différentes pistes de solutions.

### ▶ **Des modes d'accès parfois contraignants :**

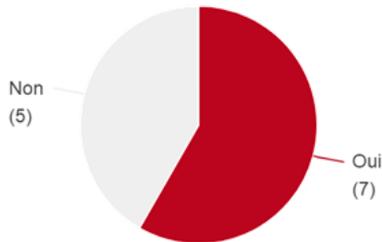
- **Un temps de latence important** entre le moment où la personne souhaite bénéficier pour la première fois d'une aide alimentaire et accède réellement au service. En effet, les procédures d'accueil des nouvelles personnes sont souvent complexes : premier accueil sur rendez-vous, ouverture d'un dossier et transmission de pièces justificatives, accès au service d'aide alimentaire à une date et un horaire précis, etc.
- **Un accès à l'alimentation parfois perçu comme stigmatisant pour les personnes** : certaines structures évoquent par exemple des difficultés à réduire les files d'attente pour accéder au service, ce qui peut être vécu difficilement pour les personnes.

## 2 DES DIFFICULTÉS À RÉPONDRE À L'ENSEMBLE DES BESOINS



### Une demande importante d'aides financières

CCAS : Répondez-vous à l'ensemble des demandes d'aides financières liées à l'alimentation ?



Source : ANSA. questionnaire en ligne à destination des CCAS (12 réponses).

► **7 CCAS sur 12** ainsi que **3 associations sur 6** estiment répondre à l'ensemble des demandes d'aides financières liées à l'alimentation

► **Différentes raisons sont avancées :**

- Certaines demandes ne **répondent pas aux critères d'éligibilité** (pas de titre de séjour, reste à vivre trop élevé, non résident de la commune)
- Le **mode de fonctionnement est parfois obsolète** (ex: bon alimentaire valable dans un seul commerce de la commune)

### TRANSFERTS MONÉTAIRES : FAVORISER L'ACCÈS À L'ALIMENTATION DE TOUS

Dans un article<sup>1</sup> publié en mai 2020, Action contre la faim (ACF) présente l'intérêt des transferts monétaires pour lutter contre la précarité, notamment alimentaire, en France. En se basant sur des études internationales, deux arguments principaux sont avancés par l'association : l'aide financière serait moins coûteuse que l'aide en nature, avec des effets positifs sur l'économie locale ; elle serait moins stigmatisante et favoriserait l'autonomie des personnes concernées à choisir son mode d'alimentation



### Des contraintes organisationnelles et logistiques

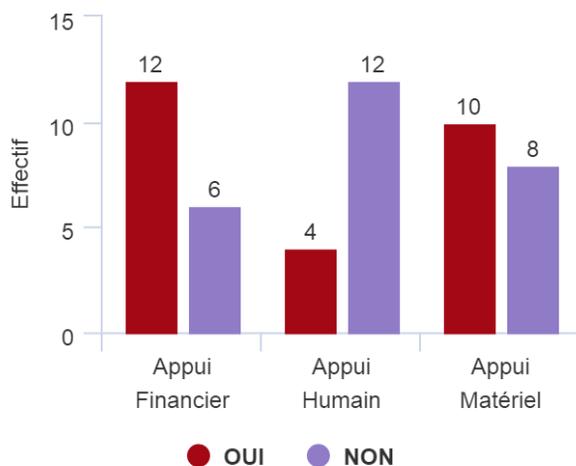
► **Un soutien important des communes aux associations** (graphique ci-contre)

► **11 structures sur 17** identifient des **besoins de ressources supplémentaires**

► **Plusieurs difficultés organisationnelles** sont soulignées par les structures associatives :

- Difficultés dans la **gestion des stocks** : lieux de stockage non adaptés, sites de distribution trop petits
- Manque de **ressources économiques** : ne permet pas toujours de répondre aux besoins des personnes
- Manque de **ressources humaines** : des interventions principalement assurées par des bénévoles
- Manque de **ressources matérielles** : espace insuffisant dans certains sites pour accueillir du public ou diversifier l'offre, manque de gros matériel (chambres froides, véhicules)

Votre structure bénéficie-t-elle d'un appui de la part de la commune du territoire ?



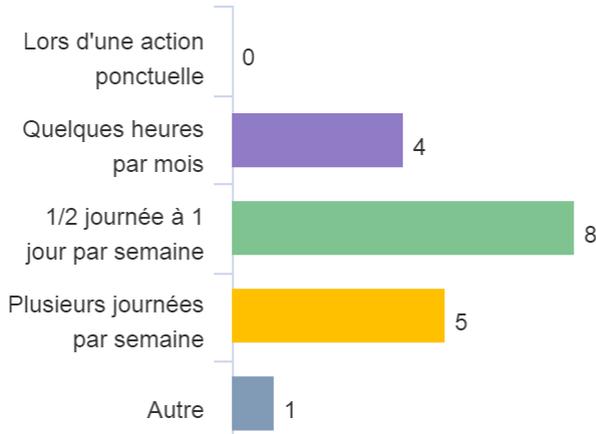
Source : ANSA. questionnaire en ligne à destination des associations (18 réponses).

1 : L'intérêt des transferts monétaires dans la lutte contre la précarité. Action contre la faim (ACF), 12 mai 2020.



## LE ROLE CENTRAL DES BÉNÉVOLES DANS LES STRUCTURES D'AIDE ALIMENTAIRE

**A quelle fréquence la majorité des bénévoles s'engage-t-elle au sein de votre structure ?**



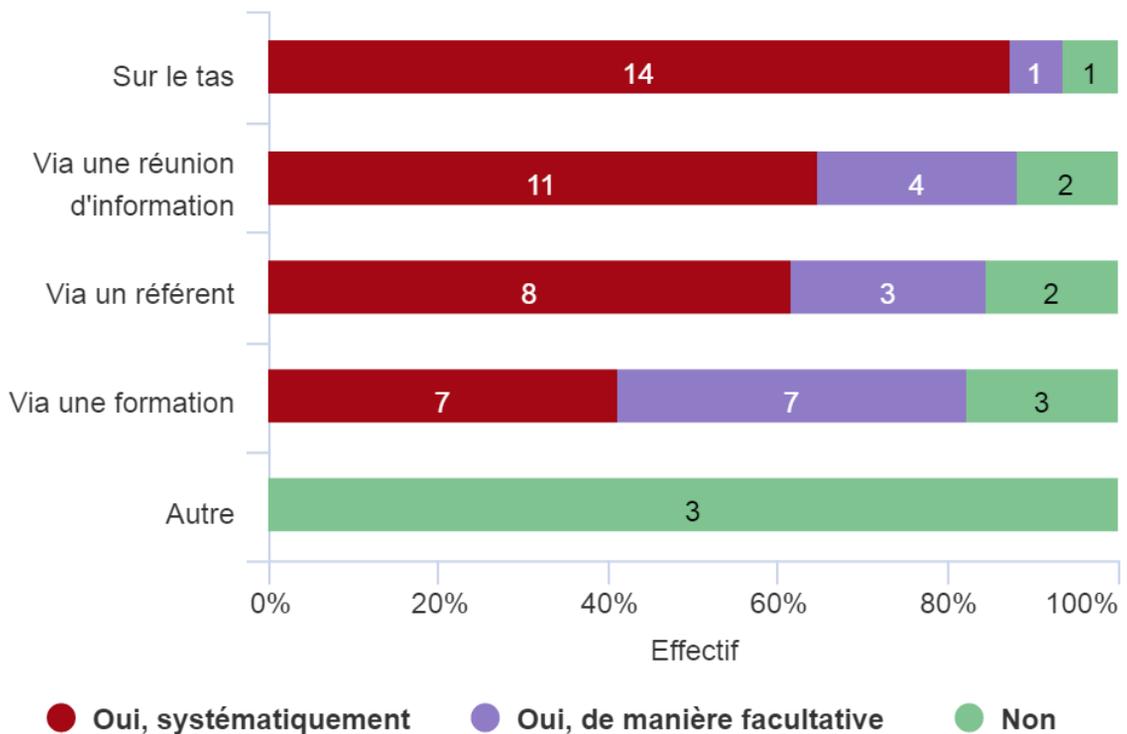
► **Seulement 3 structures sur 17 ayant répondu** au questionnaire disposent d'1 à 2 salariés en ETP

► **Un engagement régulier des bénévoles :** d'après les structures près de **70% d'entre eux sont engagés régulièrement chaque semaine** (de 1/2 à plusieurs journées)

► **Une formation « sur le tas » dans la plupart des structures** (seules 40% des structures proposent une formation systématique à l'ensemble des nouveaux bénévoles)

► **Un manque de bénévoles** lors de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et en période estivale

**Comment les bénévoles de votre structure sont-ils accompagnés vers leur prise de poste ?**



Source : ANSA. questionnaire en ligne à destination des associations (18 réponses).



## Des publics aux besoins variés

Il est complexe de catégoriser les bénéficiaires tant ils recouvrent une diversité de profils<sup>1</sup> (familles monoparentales, travailleurs pauvres ou sans revenu, étudiants ou retraités, personnes sans domicile, personnes sans titre de séjour, etc.). La précarité alimentaire ne renvoie pas à une situation unique et fixe dans le temps mais à une situation évolutive qui peut être aussi bien chronique que transitoire.

Des besoins spécifiques se dégagent cependant selon les profils :

- ▶ **Des besoins spécifiques pour les nourrissons** : les structures témoignent de difficultés à se doter suffisamment de produits (couches, lait, produits d'hygiène, aliments adaptés, etc.)
- ▶ **Des besoins spécifiques pour les personnes en situation d'hébergement** : ces personnes en situation de grande précarité n'ont souvent pas d'accès à une cuisine et sont dans l'impossibilité de préparer les produits issus des colis alimentaires.

**81%** des structures et associations estiment pouvoir adapter les colis aux besoins spécifiques des personnes (famille hébergée à l'hôtel, présence de nourrissons ou d'enfants en bas âge, etc.)



*Beaucoup n'ont pas la possibilité de cuisiner. Souvent dans les hôtels, ils ne peuvent même pas avoir une plaque chauffante. Ils ont besoin d'un minimum de confort, d'améliorer leur quotidien : parfois les douches sont payantes donc ils ne peuvent même pas se laver. Pour les femmes ça peut être très difficile car elles n'ont pas d'intimité : partager les toilettes avec tout un étage est humiliant. Les personnes à l'hôtel ne sont pas accompagnées, elles sont souvent très isolées.*

**Fatouma Diop, membre du Conseil National de Lutte contre l'exclusion, membre du collège des personnes concernées**



### MIEUX COMPRENDRE LES BESOINS DES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE ALIMENTAIRE

En s'appuyant sur un large échantillon de bénéficiaires, **l'étude de CSA Research<sup>2</sup> formule une série de constats chiffrés pertinents pour appréhender le profil et le comportement des bénéficiaires de l'aide alimentaire sur l'ensemble du territoire national** (en 2016). Avec une moyenne d'âge de 47 ans, les femmes sont majoritaires chez les personnes interrogées (69%). Par ailleurs, si les familles monoparentales représentent 8% de la population nationale, ces dernières représentent 33% des bénéficiaires de l'échantillon. Dans la même perspective, les personnes isolées représentent 32% des bénéficiaires. Fait notable : l'étude met en avant une proportion élevée de personnes avec un logement stable (84%), induisant une forte stabilité résidentielle de l'échantillon. Par ailleurs, l'étude met en avant des situations socioéconomiques défavorables. Seulement 12% des bénéficiaires ont fait des études supérieures et 17% ont un emploi – dont seulement 31 % d'entre eux à temps plein. Ces chiffres s'expliquent par le fort taux de chômage de l'échantillon (30%) mais aussi par la part croissante prise par les personnes retraitées et en situation de handicap. Parmi les bénéficiaires, 41% estiment ne pas être en bonne santé. Enfin, l'étude nous renseigne sur les fréquences de recours à l'aide alimentaire : 52% des bénéficiaires y ont recours depuis plus d'un an et 50% plus d'une fois par semaine. Depuis 2014, la demande de fruits et légumes frais est par ailleurs en très forte augmentation.

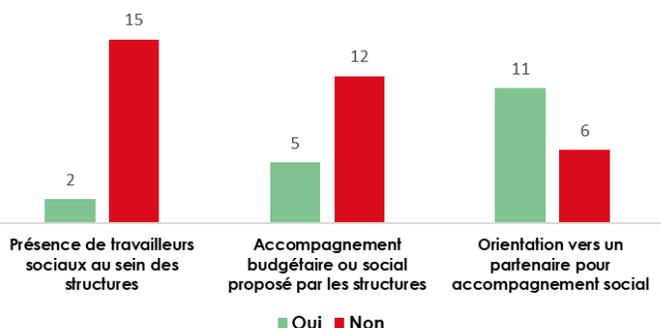
1 : ATD Quart Monde, (2014). Se nourrir lorsqu'on est pauvre. Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité (182 pages).  
2 : CSA Research, (2018). Etude nationale auprès des personnes accueillies par les associations et CCAS partenaires de la FFBA. Etude n°1800795 des Banques alimentaires, (53 pages).



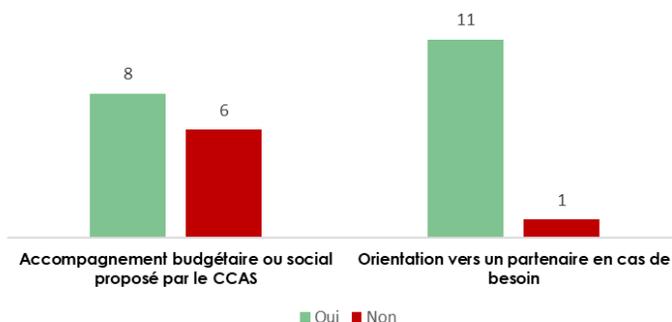
## Quel accompagnement social et prise en compte des préférences des personnes ?

► **Un accès à un accompagnement social** peut être proposé par les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire. Pour les structures associatives, cet accompagnement n'est généralement pas assuré en interne mais une orientation vers un partenaire est envisagée pour répondre aux besoins des personnes. Les principaux partenaires évoqués sont les travailleurs sociaux des EDS et des CCAS, ainsi que les associations spécialisées. Les graphiques ci-dessous témoignent d'un travail important des CCAS pour accompagner et orienter les personnes vers les structures partenaires, cette mission étant au cœur de leurs compétences.

### Accompagnement social proposé par les structures d'aide alimentaire



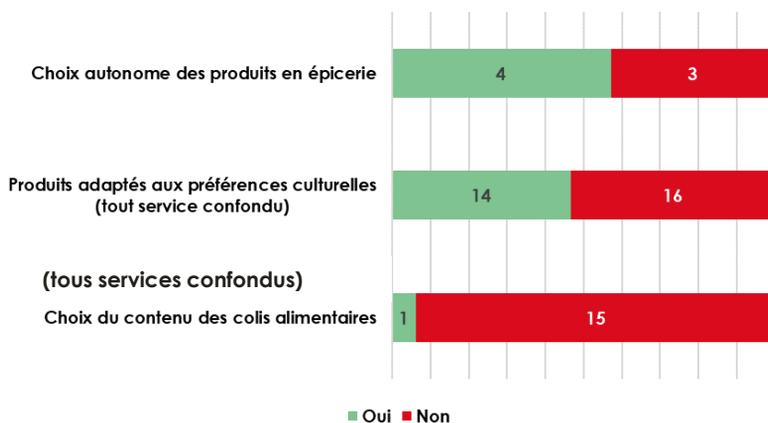
### Accompagnement social proposé par les CCAS



### ► Des évolutions à envisager pour mieux prendre en compte les préférences des personnes

- Plus de la moitié des épicerie ne sont pas en libre-service : les personnes choisissent leurs produits par l'intermédiaire d'un salarié ou bénévole.
- Dans la quasi-totalité des structures, les personnes ne peuvent pas choisir le contenu de leur colis.
- Les préférences culturelles des personnes ne sont pas prises en compte pour plus de la moitié des structures.

### Prise en compte des préférences des personnes concernées, selon les services



Source : ANSA. questionnaire en ligne à destination des structures associatives (17 réponses) et CCAS (15 réponses).



## L'ALIMENTATION, CE N'EST PAS QUE LA NUTRITION

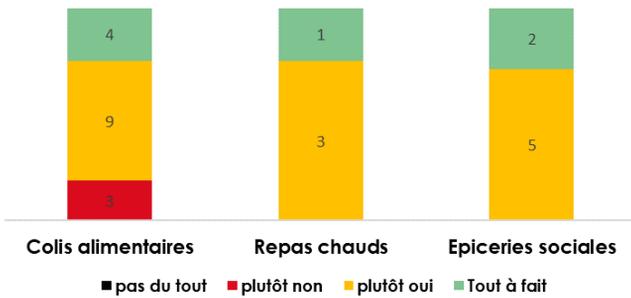
Le rapport d'ATD Quart Monde<sup>1</sup> (2014) fait part des besoins d'évolution de l'aide alimentaire : comment remettre les personnes concernées au centre de l'aide alimentaire et favoriser leur autonomie, leur pouvoir d'agir ? Au-delà de sa fonction nourricière et vitale, l'alimentation joue un rôle social fort, qui impacte l'identité individuelle et la position dans l'échiquier social d'un individu. Plus encore, il faut appréhender le comportement alimentaire de l'individu comme le résultat de préférences individuelles et d'un héritage culturel et social. Avec une attention soutenue accordée au ressenti des personnes, l'étude insiste sur les effets directs de l'aide alimentaire sur la dignité et l'estime de soi des personnes en situation de vulnérabilité alimentaire. L'aide alimentaire doit, selon l'étude, associer les personnes et prendre en compte leurs choix pour favoriser leur inclusion sociale.

1 : ATD Quart Monde, (2014). Se nourrir lorsqu'on est pauvre. Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité (182 pages).

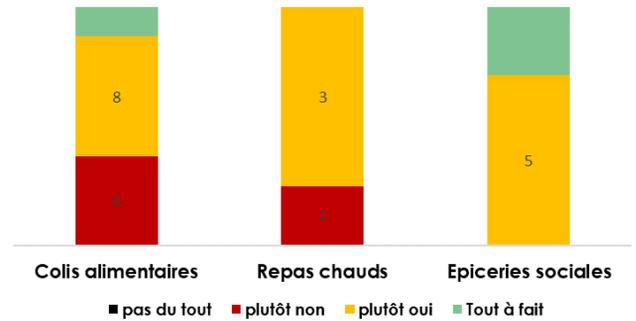


## Des produits assez variés, en quantité et qualité suffisantes

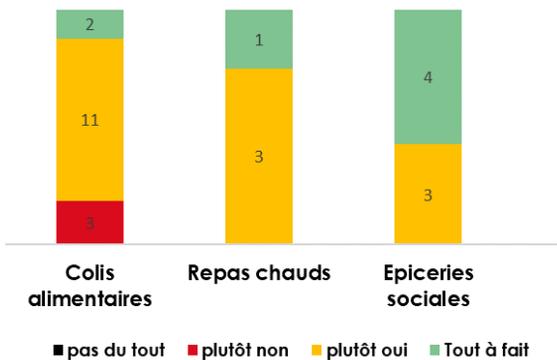
Qualité nutritionnelle des produits selon les services



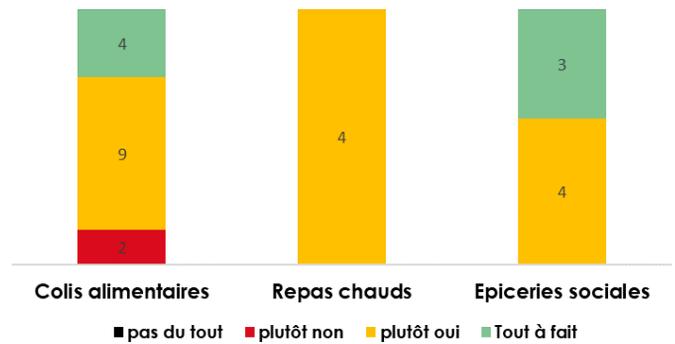
Diversité des produits selon les services



Quantité des produits selon les services



Qualité des produits selon les services



Source : ANSA. questionnaire en ligne à destination des structures associatives et des CCAS

- ▶ **Pour l'ensemble des services**, les structures et CCAS ont estimé que les produits proposés répondaient plutôt bien aux besoins des personnes (la majorité a répondu « plutôt oui » sur l'ensemble des catégories).
- ▶ Un **manque de diversité des produits issus des colis** est toutefois souligné par certains acteurs.
- ▶ **Plusieurs pistes d'amélioration** sont identifiées par les acteurs concernant les produits proposés par les colis alimentaires :
  - Ne pas dépendre uniquement des produits du FEAD, parfois de mauvaise qualité
  - Elargir les partenariats pour diversifier les types de produit
  - Proposer davantage de produits frais
  - Permettre aux personnes de choisir le contenu du colis
  - Passer d'un service de colis à un libre-service pour favoriser la réinsertion sociale des personnes



## SELON LE RAPPORT DE L'IGAS, UN MANQUE DE QUALITE DES DENREES DU FEAD

Le rapport de l'IGAS<sup>1</sup> met en évidence **les dysfonctionnements du FEAD**, principal fournisseur de denrées en France : baisse progressive des dons de denrées, mauvaise qualité des produits, etc. Depuis la crise sanitaire, il convient de souligner que la baisse prévue du FEAD n'est plus d'actualité : le FEAD a décidé d'augmenter la quantité de denrées destinées à la France. Autre inconvénient, ce type d'approvisionnement ne permet pas de penser un système alimentaire résilient (ex : produits locaux et de saison).

1 : Le Morvan F., Wanecq T., (2019). La lutte contre la précarité alimentaire. Evolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique. Rapport de l'Inspection générale des affaires sociales, IGAS, (142 pages).



## BONNE PRATIQUE : « PETIT COUP DE POUCE », PANIERS DE FRUITS ET LÉGUMES

- ▶ **Association** : ONG Miss oumy à cœur ouvert Solidarité internationale (MOACOSI)
- ▶ **Où** : Limeil-Brévannes et Créteil.
- ▶ **Objectif de l'Action** : Créé en 2012, le « petit coup de pouce de la semaine » vise à la réinsertion sociale des citoyens en situation de précarité.
- ▶ **Actions principales** : Proposer un accompagnement qui vise à éviter et diminuer les risques de maladies liées à une mauvaise alimentation chez l'enfant et l'adulte au travers de plusieurs solutions : le panier alimentaire composé de fruits et légumes de saison, de produits laitiers et de poisson ou viande à la demande. La variété d'aliments proposés dans le panier a été préalablement étudiée par une nutritionniste afin de déterminer les apports nutritionnels adaptés. Un panier d'hygiène composé de produits de toilette et d'entretien de la maison est également proposé.
- ▶ **Actions complémentaires** : des prestations solidaires gratuites pour les adhérents de l'association comme des consultations médicales et de la médiation sociale sur rendez-vous.

# 3. COOPÉRATIONS ENTRE ACTEURS : QUELLES DYNAMIQUES TERRITORIALES ?

## A COOPERATIONS ENTRE ACTEURS : POUR QUOI FAIRE ?

### Effet 1. Proposer des services de qualité, diversifiés et complémentaires

La coordination des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire sur le territoire a pour premier effet **d'améliorer l'offre** des services d'aide alimentaire, autant en termes de **diversité** et de **qualité** des produits proposés, que de **complémentarité** entre les différents services. L'objectif est de développer des services les plus proches possibles des modes de distribution « classiques » de l'alimentation, afin de réduire l'effet stigmatisant que peuvent induire les modes de distribution de l'aide alimentaire.

#### Exemples d'actions ayant permis une meilleure qualité des services :

- La coordination entre les structures pour une meilleure répartition des permanences dans la semaine et pendant l'été,
- L'ouverture d'épiceries solidaires inter-associatives
- Les actions conjointes entre acteurs de l'aide alimentaire et acteurs de la santé (ateliers nutrition, atelier santé des bébés)
- Le développement de modes de distribution favorisant la mixité sociale (paniers solidaires, achats groupés, épiceries sociales mixtes)
- Le travail sur des chartes communes

### Effet 2. Améliorer l'accessibilité de l'aide alimentaire

Une dynamique de coordination à l'échelle du territoire permet de **faciliter l'accès aux services alimentaires** et de lutter contre le non-recours. Dans cette perspective, il s'agit de **rendre les services visibles** pour **faciliter l'orientation des personnes** par les professionnels et bénévoles, mais aussi **simplifier les démarches d'accès** pour les bénéficiaires. Dans ce but, **les outils et plateformes numériques** représentent un levier d'action intéressant, permettant de cartographier l'offre, d'améliorer la coordination, la logistique et la mise en relation entre les différents acteurs de l'aide alimentaires.

#### Exemples d'actions ayant permis une meilleure accessibilité des services :

- La communication directe auprès du public (ex : guide de l'aide alimentaire),
- La simplification de l'orientation des personnes par les professionnels de l'orientation sociale et de la santé : outils de communication et d'orientation, clarification des interventions de chacun, fiches de liaison.



## Effet 3. Développer et mutualiser les ressources

Une bonne coordination conduit les différents acteurs à développer et mutualiser leurs ressources (matérielles, d'approvisionnement, humaines). Cette dynamique permet de **proposer des produits de qualité, frais et avec un bon équilibre nutritionnel tout en s'appuyant sur les ressources du territoire**. C'est aussi une manière efficace de **limiter le gaspillage**. En parallèle, développer et mutualiser les ressources humaines permet **d'améliorer les conditions d'accueil, de valoriser et encourager le bénévolat** pour que celui-ci se déroule aussi dans de meilleures conditions.

### Exemples d'actions permettant une meilleure mutualisation des ressources:

- Les plateformes communes de stockage de denrées,
- Les circuits de transport et de distribution communs, mutualisation de collecte et de ramasse auprès des moyennes et grandes surfaces,
- L'approvisionnement en circuits courts de proximité (ex : achats groupés),
- L'organisation de formations pour les bénévoles à l'échelle d'une ville, de rencontres entre bénévoles et services sociaux, entre usagers et travailleurs sociaux



### BONNE PRATIQUE : PROJET DE MUTUALISATION DES RESSOURCES

Le Secours Populaire Français du Val de Marne, Emmaüs, ANDES ainsi que la Croix Rouge ont un projet de mutualisation de leurs ressources dans le département.

Leur souhait est de disposer d'un espace de stockage commun ainsi que des moyens de transports à disposition du collectif. Ces « solidarbus » favoriseraient l'aller-vers, l'accueil des personnes en situation de précarité dans les zones plus rurales. Ce projet a été partagé au groupe de coordination départementale, et les 4 associations sont en recherche de financements pour pouvoir créer le collectif.



### LE BOL, PÔLE DE COOPÉRATION SUR L'ALIMENTATION (AUVERGNE-RHÔNE-ALPES – 69 – LYON)

Depuis 2015, l'association Le Bol se donne pour objectif d'intensifier la coopération et les mutualisations entre les structures de l'économie sociale et solidaire de la région lyonnaise : partage de locaux, mutualisation de transport, projets communs, etc. Le pôle de coopération regroupe aujourd'hui une trentaine de structures diverses (épiceries locales, bars et restaurants, jardins partagés, systèmes de distribution de paniers, associations d'accompagnement des acteurs du monde agricole, centres de recherche...) qui travaillent ensemble afin de contribuer à la construction d'un réseau agro-alimentaire local, solidaire et écologique, basé sur une production citoyenne, paysanne et/ou biologique.

En savoir plus : [http://www.lalabo-ess.org/IMG/pdf/69\\_ptce\\_le\\_bol\\_fiche\\_descriptive\\_270715.pdf](http://www.lalabo-ess.org/IMG/pdf/69_ptce_le_bol_fiche_descriptive_270715.pdf)

## B DES COOPÉRATIONS EXISTANTES SUR LE TERRITOIRE

### ► Des liens et partenariats existants entre acteurs locaux

- **65%** des structures associatives et CCAS interrogés déclarent **proposer aux bénéficiaires une orientation vers un partenaire** proposant un accompagnement budgétaire ou social.
- **Différentes formes de coopération** sont évoquées par les acteurs :
  - **Coopérations logistiques** : partage des surplus de denrées, collectes partagées de denrées, etc.
  - **Actions de distribution communes** : co-distributions de denrées (notamment pendant les périodes de confinement, co-organisation d'événements solidaires (ex: Noël Solidaire), etc.
  - **Orientations et accompagnement des personnes** : co-organisation d'ateliers cuisine, orientation des personnes vers les partenaires compétents, etc.
- **Le rôle des CCAS dans le soutien et la coordination des acteurs locaux** : 11 des 12 CCAS ayant répondu au questionnaire estiment avoir un rôle dans l'orientation des personnes vers les structures partenaires. D'autre part, certains CCAS estiment avoir un rôle important dans le soutien et la coordination entre acteurs.

### CCAS DE SUCY-EN-BRIE – UN TRAVAIL DE COOPERATION FRUCTUEUX ENTRE LES ACTEURS

- **Constats de départ** : Le CCAS recevait de nombreuses sollicitations par les personnes en précarité pour bénéficier de bons alimentaires et être orienté vers des structures d'aide alimentaire. Le CCAS a ainsi constaté que les partenaires locaux sont peu identifiés par les publics et que lui-même manquait d'information pour pouvoir les orienter correctement (types d'action, critère d'éligibilité, horaires d'ouverture, etc.). Il a ainsi souhaité réunir l'ensemble des acteurs du territoire pour partager une vision commune.
- **Actions de coordination mises en place** : Une première réunion des acteurs s'est tenue en 2017 autour d'un objectif opérationnel, à savoir la construction d'un guide commun autour des actions d'aide alimentaire existant à Sucy-en-Brie. Depuis, des réunions de coordination annuelles ont lieu pour mettre à jour le guide et partager autour des actions et publics accueillis de chaque structure.
- **Impact sur le territoire** : Les fonctionnements des structures -jusqu'à là très opaques pour les partenaires- sont partagés avec le collectif, ce qui facilite ensuite l'orientation des personnes. Une entraide logistique s'est aussi mise en place entre les acteurs du territoire.
- **Conditions de réussite d'une coordination locale** : Réunir les acteurs autour d'un **premier objectif très opérationnel** a permis de réaliser l'intérêt d'une action coordonnée et de dépasser les jeux de concurrence inter-associative. La posture de coordinateur, de soutien et de partage du CCAS est indispensable pour créer des liens de confiance au sein du collectif.

“ La période crise sanitaire a montré tout l'intérêt d'une coordination locale. Chacun a essayé de trouver des solutions pour aider l'autre. On n'a pas raisonné en tant qu'entité, et on a remis les sujets au cœur de notre accompagnement. ”

Amélie ARTZET, Conseillère en Economie Sociale et Familiale au CCAS de Sucy-en-brie

## ► Des groupes de réflexion autour de la lutte contre la précarité alimentaire

- **Coordination départementale** : L'instruction ministérielle du 2 juillet 2020 a renforcé le rôle des préfets dans la mise en place d'une coordination opérationnelle et pérenne au niveau départemental. Cette instruction a permis d'installer la coordination initiée depuis mars 2020 sur le territoire. Porté par le préfet et piloté par la DDCS et l'UDDRIHL, l'objectif de ce groupe est de mutualiser, à l'échelle départementale, les constats, moyens et pistes d'action. De façon opérationnelle, cette coordination a permis de mieux répondre aux besoins des personnes en situation de précarité pendant la crise sanitaire liée à la Covid-19.
- **D'autres groupes de réflexion**, portés par des structures associatives, sont animés sur le territoire : le Secours populaire Français anime un groupe de travail départemental autour de la lutte contre la précarité alimentaire et le Secours catholique initie actuellement un groupe de travail sur l'accès digne à une alimentation. Il s'agit pour l'association départementale de faire évoluer leurs pratiques, aller au-delà des actions de distribution et avoir une approche plus globale autour de la lutte contre la précarité. Des personnes concernées par la précarité alimentaire ont été associées dès le démarrage du groupe de travail.

## ► Des partenariats à renforcer sur le territoire de GPSEA

- **30%** seulement des structures associatives et CCAS interrogés mènent des actions conjointes avec les acteurs locaux qu'ils ont identifiés dans le questionnaire.
- Plusieurs freins à la coordination sont évoqués par les acteurs :
  - **Manque de ressources humaines et financières** : il s'agit du principal frein évoqué par les structures. Ces dernières reposant principalement sur des actions bénévoles, elles **manquent de ressources pour pouvoir s'investir dans des actions de coordination**.
  - **Manque d'information et de connaissance des acteurs du territoire** : **manque de visibilité** sur les besoins des personnes en situation de précarité **et réponses apportées par les différentes structures sur le territoire**. Certains évoquent la nécessité de créer « un lexique ou un annuaire répertoriant les différentes actions autour des aides alimentaires ».
  - **Des acteurs aux principes et fonctionnements très divers** : **opacité des différents fonctionnements des structures**, notamment autour des critères d'attribution des aides alimentaires ; **concurrence entre certaines structures** associatives ; divergences de valeurs et principes d'action; etc.
  - **Manque de gouvernance à l'échelle locale** : certains acteurs évoquent un **manque d'espaces de rencontre et d'échange formalisés** entre les structures associatives autour de cette question.



## FOCUS : DE NOUVELLES INITIATIVES ET COOPÉRATIONS EN PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE LIÉE À LA COVID 19

### ► Evolution des besoins des personnes en situation de précarité alimentaire :

- **Les structures associatives ont davantage repéré des nouveaux besoins** que les CCAS : 78% des associations ayant répondu au questionnaire identifient de nouveaux besoins, contre 46% des CCAS. Quelques structures ont par ailleurs affirmé ne pas être parvenues à répondre à l'ensemble des besoins (5 sur les 29 structures qui ont répondu à la question)
- **Parmi les besoins identifiés, les acteurs évoquent :**
  - **L'apparition de « nouveaux publics »**, habituellement non bénéficiaires des structures d'aide alimentaire (étudiants, familles, travailleurs en emplois précaires, etc.). Le secours populaire estime la hausse de la demande à 40%.
  - **Le besoin d'une plus grande diversité de produits**, pour répondre aux besoins des nouveaux publics (notamment les produits pour nourrissons).
  - **Le besoin d'agrandir les plages horaires de distribution** pour répondre à la demande, dans un contexte de manque de bénévoles.

### ► Evolution des modalités d'intervention

- **62%** des structures qui ont répondu au questionnaire (sur cette question : 29 structures) ont **affirmé avoir modifié leurs modalités de distribution** d'aide alimentaire pendant la crise.
- **Les principales évolutions évoquées concernent :**
  - **Tissage de nouveaux partenariats**, notamment autour de distributions communes sur le territoire. La plupart des acteurs ont affirmé vouloir pérenniser ces coopérations après la crise sanitaire (ex: conventionnements avec la Banque alimentaire)
  - **Fermeture des lieux de distribution** pour certaines structures, augmentation des distributions pour d'autres.
  - **Mise en place d'un service de colis** alimentaire ou de « drive » pour la plupart des structures.
  - **Distribution de tickets services**, fournis par la DDCS.
  - **Fermeture des accueils** et prise de rendez-vous par téléphone pour certaines structures.
  - **Mise à disposition de nouveaux moyens logistiques** (salles supplémentaires, armoires froides, camions, etc.)
  - **Arrêt des ateliers** et autres temps conviviaux autour de l'alimentation et la santé.

### ► Exemples d'actions mises en place sur le territoire :

- **Soutien des acteurs locaux par le conseil départemental** : partenariat avec l'UPEC et mise à disposition de paniers de fruits et légumes pour les étudiants, approvisionnement des associations en produits frais, redistribution des cuisines départementales aux structures d'aide alimentaire, etc.
- **Financement par le CCAS d'Alfortville** de paniers de fruits et légumes pour les publics en situation de précarité alimentaire
- **Attribution par le CCAS de Bonneuil-sur-Marine** d'aide alimentaire exceptionnelle aux familles ayant des enfants fréquentant la restauration scolaire.



*Avec la crise sanitaire, l'accès de tous à une alimentation est devenu de plus en plus important. (...) On fait pas de l'aide alimentaire, on ne cible pas un public en priorité. On réfléchit à avoir des actions pour que tout le monde puisse bénéficier de la même qualité d'alimentation.*

**Entretien avec la CourCycllette**



## OPÉRATION « BIEN MANGER POUR TOUS » (RÉGION OCCITANIE)

Depuis le début du confinement, le budget moyen d'alimentation des familles a augmenté de manière significative. Face à ce constat et aux difficultés de vente des producteurs régionaux, la Région a décidé au mois de mai de mettre des produits frais et locaux à disposition des familles dans le besoin. Avec un budget de 1,2 million d'euros, la Région a réalisé des achats groupés auprès de producteurs locaux et distribué à des associations et à 30 000 familles de lycéens boursiers, via 500 points de distribution. Acteurs impliqués : producteurs locaux, Banque Alimentaire, Secours populaire, Secours catholique, Restos du cœur, Croix Rouge, Fondation Abbé Pierre/Emmaüs, Médecins du Monde, Fédération des acteurs de la Solidarité (FAS), ANDES (réseau épicerie solidaire), GESMIP.

Carte en ligne de recensement des points de distribution : <https://www.laregion.fr/Operation-Bien-manger-pour-tous>